

Le 9 octobre 2025

Décision du Président n° : 83-2025

**Objet : emprunt financement
du budget 2025 auprès de
l'Agence France Locale.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE DE LA CCVG

La Présidente de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n°2024-66, en date du 25 juin 2024, relatives aux délégations consenties en application des dispositions des articles L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT,
- Vu les propositions de prêts de La Banque Postale, de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes Lyon et de l'Agence France Locale,

La Présidente a signé les documents relatifs à l'emprunt suivant (contrat, conditions générales, mandats de prélèvements,..) aux caractéristiques mentionnées ci-dessous..

DECIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt :

Pour financer les investissements inscrits au budget 2025, la Communauté de Communes de la Vallée du Garon contracte auprès de l'Agence France Locale un emprunt aux caractéristiques suivantes :

Mise en place d'un Crédit portant sur 2 000 000 EUR auprès de l'Agence France Locale. La Communauté de communes de la Vallée du Garon a pris connaissance des Conditions Générales adressées concomitamment à la lettre d'offre.

**Communauté de Communes de
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72
contact@cc-valleedugaron.fr

Montant du Cr�dit	2 000 000 EUR
Dur�e du Cr�dit	25 ans et 2 mois
<u>Phase de mobilisation</u>	
Date de d�but de phase de mobilisation	24 octobre 2025
Date de fin de phase de mobilisation	1 ^{er} d�cembre 2025
Taux d'int�r�t	Euribor 3M + 0.35%
Fr�quence de paiement des int�r�ts	Trimestrielle
Information	il est rappel� que tout cr�dit � taux variable comporte un risque de variation des charges financi�res � la hausse comme � la baisse fonction de la variation de l'index de r�f�rence, par voie de cons�quence, l'Agence France Locale ne saurait �tre tenue responsable d'une �volution du taux du fait d'une �volution, en particulier � la hausse, de l'index de r�f�rence.
Base de calcul des int�r�ts	Exact/360
Commission de non utilisation	Non appliqu�e
<u>Phase de consolidation (amortissement)</u>	
Date de d�but de la phase de consolidation	1 ^{er} d�cembre 2025
Date de remboursement final	1 ^{er} d�cembre 2050
Nombre d'�ch�ances	100
Dur�e	25 ans
Date de 1�re �ch�ance	2 mars 2026
Type de taux	Taux fixe
Taux fixe	3.94%
Fr�quence de paiement des int�r�ts	Trimestrielle
Dates de paiement	Cf. Tableau d'amortissement en Annexe

Base de calcul des int�r�ts / commissions	30/360
Gissler	1-A
TEG	3.9400%
Taux p�riode	0.9850%
Commission de Gestion	NA
Commission d'engagement	NA
Indemn�t� de remboursement anticip�	<u>Conform�ment aux Conditions G�n�rales</u>
Fr�quence d'amortissement du capital	<u>Trimestrielle</u>
Mode d'amortissement	Amortissement progressif du capital avec �ch�ances constantes trimestrielles d'un montant de 31 532.28 EUR CF. Tableau d'amortissement

Article 2

La Communaut  de Communes de la Vall e du Garon d cide que le remboursement du pr sent emprunt s'effectuera dans le cadre de la proc dure du d bit d'office avec paiement sans mandatement pr alable.

Article 3: Etendue des pouvoirs du signataire

Mme. la Présidente de la CCVG approuve les conditions financières et est autorisée à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec L'Agence France Locale.

Article 4 :

Le Directeur Général des Services et Monsieur le Chef du Service Comptable de Givors sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 :

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Communautaire.